

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, TRAMAUX Julien, RIMBEAU Jean-François, RENAULT Françoise, BOUTINEAU Francis, BONNET Guillaume, BAUDOUIN Wilfried

Excusés : BERTAUD Chantal

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Délibération sur les tarifs 2027 des locations de salles
- Délibération du Plan de financement des travaux du centre bourg
- Décision Modificative pour les frais d'études de l'aménagement du centre bourg et l'enfouissement de la route du Dragor
- Achat d'un vidéo projecteur pour une classe de primaire
- Panneaux voirie
- Visite du logement au 9 Rue de la Maille d'Or suite départ locataire
- C.A.U.E. demande d'adhésion
- Conditions de travail de l'agent de ménage pendant la fermeture au public de la salle des fêtes

DCM – 2025 – 055 – Tarifs locations salles 2027

L'assemblée fixe les tarifs 2027. Les tarifs d'hiver seront appliqués du 1^{er} novembre 2026 au 31 mars 2027. Dans l'ensemble, les tarifs restent identiques à ceux de 2026.

Salle « Espace Magnolia »

(CAUTIONS : POUR LA SALLE : 300 € / POUR LE MATERIEL AUDIO ET VIDEO : 300 €)

**A la réservation de la salle, un acompte de 50% du montant de la location sera demandé et encaissé.
Le chèque de caution sera remis à la remise de clés.**

Habitants de la commune

Tarifs été

- La journée : 175 €
- Le week-end : 250 €
- Location matériel audio et vidéo : 30 €

Tarifs hiver

- La journée : 185 €

- Le week-end : 270 €
- Location matériel audio et vidéo : 30 €

Personnes extérieures à la commune

Tarif été

- La journée : 285 €
- Le week-end : 360 €
- 0.50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo : 60 €

Tarifs hiver

- La journée : 305 €
- Le week-end : 400 €
- Couverts : 0.50 €
- Location matériel audio et vidéo : 60 €

Réunion – vin d'honneur

Habitants de la commune :

- La journée : 20 €
- Location du matériel audio et vidéo : 30 €

Personnes extérieures à la commune:

- La journée : 85 €
- Location matériel audio et vidéo : 60 €

Nettoyage

- Espace Magnolia : 150 €

Salle « Les Jonquilles » - (CAUTION : 100 €)

Habitants de la commune et extérieures à la commune :

- La journée : 20 €
- Réunions et les associations communales : Gratuit

Terrain communal - (CAUTION : 300 €)

Lors de la location, les jeux pour enfants le long de la haie resteront accessibles aux habitants de Faye sur Ardin.

Habitants de la commune

Tarifs été

- Week end : 80 €

Tarifs hiver

- Week end : 90 €

Pour les moins de 18 ans : 30 € (uniquement pour les habitants de la commune)

Personnes extérieures à la commune

Tarifs été

- Week end : 220 €

Tarifs hiver

- Week end : 230 €

Location ancien mobilier de la salle

Uniquement pour les habitants de la commune

- Table : 6 €

- Chaise 0.50 €

Cimetière

Concession funéraire

Durée : 50 ans

Tarif : 75 € le m² (frais non inclus)

Concessions caveaux : 2 m²

Concessions cavurnes : 1 m²

Le conseil municipal a décidé de matérialiser un emplacement pour les cavurnes le long du mur côté nord, il est souhaité que, pour une question d'esthétique, les plaques soient d'un format 60 x 80 cm.

Concession columbarium (plaque comprise)

15 ans – 350 €

30 ans – 530 €

50 ans – 780 €

Achat d'un vidéo projecteur pour une classe de primaire

Madame le Maire explique qu'une demande d'achat pour un vidéo projecteur a été demandée par la directrice de l'école primaire. En effet, celui qu'elle utilisait a fonctionné de nombreuses années et n'est plus en état de marche, il faut donc le remplacer. Après discussion, il s'avère qu'il faut vérifier qui doit faire l'achat, la commune ou le SIVU.

DCM – 2025 – 056 - Plan de financement des travaux du centre bourg

Madame le Maire explique qu'un nouveau plan de financement a été établi pour pouvoir faire la demande de subvention Leader.

Il a été réparti comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Sollicité ou Acquis
Bureau d'étude	68 695,00 €			
Etude topographique	6 350,00 €			
Lot 1 VRD	291 882,00 €	Europe LEADER	17 110,30€	Sollicité
Lot 2 Paysage	128 403,62 €	Etat DETR	200 000,00€	Acquis
Avenant lot 1	28 590,00 €			
Avenant lot 2	19 337,00 €			
Diag amiante	541,67 €			
Qualiconsult	1 150,00 €	Agence de l'eau	219 360,00€	Acquis
Frais d'annonce	638,58 €			
			436 470,30 €	
		Commune	109 117,57 €	
TOTAL DEPENSES	545 587,87 €	TOTAL RECETTES	545 587,87 €	

Madame le Maire demande si un autofinancement ou un emprunt est à réaliser. Elle en explique également les modalités. La ligne de trésorerie est plus simple à mettre en place mais des approfondissements sont à faire. Un rendez-vous auprès des banques est nécessaire après les fêtes.

Après discussion, l'assemblée valide le nouveau plan de financement.

DM – 2025 – 001 – Décision Modificative pour les frais d'études de l'aménagement du centre bourg et l'enfouissement de la route du Dragor

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les frais d'études pour les travaux d'aménagement du bourg, après recalcule du budget, sont plus élevés que prévu. Il est nécessaire de voter la décision modificative ci-dessous.

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, le montant prévu a été mis sur la section investissement. Or, après discussion avec le CDL, il faut mettre cette somme sur la section de fonctionnement.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES					INVESTISSEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations		compte	chapitre	montant	observations
231	041	63 500,00 €	intégration des frais d'études		203	041	63 500,00 €	intégration des frais d'études
2131	21	-42 000,00 €			1323	13	-41 000,00 €	erreur imputation subvention département
21538	21	-13 000,00 €						
2188	21	-10 000,00 €				021	-24 000,00 €	virement de section
TOTAL		-1 500,00 €			TOTAL		-1 500,00 €	

FONCTIONNEMENT DEPENSES					FONCTIONNEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations		compte	chapitre	montant	observations
	023	-24 000,00 €	virement de section					
	65568	65 000,00 €	dépenses SIEDS		75738		41 000,00 €	
TOTAL		41 000,00 €			TOTAL		41 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote :

Unanimité : 10

Panneaux voirie

Madame le Maire explique qu'après avoir fait le tour de la commune avec Monsieur BONNET, conseiller, certains panneaux de voirie sont vétustes et doivent être remplacés et d'autres doivent être installés car inexistant. Monsieur BONNET expose les différents panneaux à mettre en place. Au moins 70 panneaux sont à prévoir. Des devis seront faits à l'entreprise SIGNAUX GIRAUD, VIAMARK, etc... pour un chiffrage.

Visite du logement au 9 Rue de la Maille d'Or suite départ locataire

Madame le Maire informe le conseil du départ de la locataire du 9 Rue de la Maille d'Or. Un état des lieux a été fait le 1^{er} décembre. Suite à cet état des lieux, Madame le Maire souhaite qu'une visite du logement soit effectuée par certains membres du conseil pour évaluer les travaux à faire, notamment de la peinture. Un rendez-vous est pris avec certains conseillers le 20 décembre 2025.

C.A.U.E. demande d'adhésion

Madame le Maire explique que depuis cette année, l'adhésion au CAUE n'est plus prise en charge par la communauté de commune. Pour rappel :

Les domaines d'intervention

Les CAUE interviennent sur les domaines qui relèvent du cadre de vie : l'architecture (construction, réhabilitation et extension), l'aménagement d'espaces publics et paysagers, l'urbanisme (réglementaire et opérationnel), le paysage et l'environnement.

Les compétences

Les projets dans l'aménagement, l'architecture et le paysage demandent des compétences spécifiques. L'équipe du CAUE est ainsi essentiellement composée de conseillers diplômés d'écoles d'architecture et du paysage. Ils sont en veille permanente sur les thèmes d'actualité qui conditionnent les projets. En lien avec la diversité des missions des CAUE, les conseillers possèdent des compétences transversales qui leur permettent de faire preuve de pédagogie et de s'adapter à toutes les demandes.

L'adhésion à ce service revient à 100 € pour les communes entre 500 et 1000 habitants.

Après discussion, le conseil valide la demande d'adhésion.

Conditions de travail de l'agent de ménage pendant la fermeture au public de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle que la salle des fêtes de la commune ne sera pas accessible au public de février à mai 2026. De ce fait, aucune location n'aura lieu. L'agent de ménage qui entretient les locaux va donc avoir une nette baisse d'activité. Le ménage des autres locaux devra tout de même se faire (mairie, salle du terrain de sport,...). Pour rappel, cet agent est en contrat de 12 heures par semaine à la commune, soit 3h par jour le lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Une discussion s'engage sur les activités possibles : nettoyage des tables, chaises de la salle des fêtes, l'église, le locatif rue de la Maille d'Or, formation ?

Un point sera fait avec l'agent courant janvier 2026.

Questions diverses

Réunion téléthon

Madame le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 18 décembre à la maison des associations de Coulonges sur l'Autize. Cette réunion aura pour sujet la levée de fond.

Changement de sens de circulation du bus

Madame le Maire explique que le sens de circulation sera modifié pendant la durée des travaux du centre bourg. Les arrêts de bus collège et lycée seront déplacés.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine			
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	excusée
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	absent	RENAULT Françoise	